



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 59526

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur ses récents propos selon lesquels elle s'engage à ne pas dérembourser un médicament dont l'utilité médicale est démontrée. Il lui demande simplement de bien vouloir lui fournir des précisions sur de tels propos. En effet, comment expliquer à des patients qui ont pris des médicaments prescrits - dont l'utilité médicale n'est pas démontrée - qu'ils étaient inefficaces ! La crédibilité ainsi que la responsabilité du corps médical sont engagées, à un moment où il doit avoir la plus grande confiance des Français.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59526

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9183

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)